


Robert MARTEL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CRAYSSAC 46150

Séance du 18 février 2020

Numéro de la délibération : 2020 – 02



L'an deux mil vingt et le dix-huit février
A vingt heures .

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de Guy JOUCLAS, Maire.

Présents : Guy JOUCLAS, Christian FOURNIER, Evelyne DUFOUR, Josette DEVAL, Sophie ROUQUIE, Osvaldo MARIA, Roger VIALLE, Caroline LENGAGNE, Corinne KNODERER, Pascal GOERTZ, Christelle VIBOUD.

Absents : Dave FERREIRA CAMPOS, Damien GELIS, Vincent MALIQUE

Secrétaire de séance : Sophie ROUQUIE

Objet : Vente d'une portion d'un chemin rural « Mas de Gindrou »

Monsieur le maire fait part de la demande de la SCI L'Oustal SL qui sollicite l'acquisition d'une partie de l'ancien chemin rural de Crayssac à Mercuès.
Ce chemin n'est pas utilisé par la commune et n'est pas entretenu ; un nouveau tracé a été utilisé.

Compte tenu de la nature de la cession, une enquête publique sera déléguée par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de céder ce chemin à condition que tous les frais relatifs à cette cession (bornage, géomètre, notaire, frais d'accessoires..) soient à la charge de l'acquéreur.

Le Maire
Guy JOUCLAS



Acte rendu exécutoire

Après dépôt à la préfecture le : 27/02/2020

Et publication ou notification

Le : 2/03/2020



DÉPARTEMENT DU LOT

Mairie de CRAYSSAC
46150

Tél. 05 65 20 03 39
Fax 05 65 20 03 26
mairie-de-crayssac@wanadoo.fr

22

Le Commissaire enquêteur


Robert MARTEL

Monsieur Robert MARTEL

780 rue Laringade

46090 MERCUES

Crayssac le 28 septembre 2020

Monsieur,

Suite à nos entretiens téléphoniques et notre entrevue du 9 septembre en mairie, je vous confie l'enquête publique concernant la vente d'une portion d'un chemin rural au lieu-dit « mas de gindrou » et la création d'un nouveau tracé d'une partie de ce chemin.

En attente de votre collaboration, recevez, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Bien Cordialement

Le Maire

Christian CAZABONNE



Robert Martel
Robert MARTEL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
relative au projet d'aliénation d'une partie du chemin rural de Crayssac à Mercuès, création d'un nouveau chemin.

Par arrêté municipal en date du 26 octobre 2020, le Maire de la commune de Crayssac a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant aliénation d'une partie de l'ancien chemin rural de Crayssac à Mercuès, nommé « chemin des carrières », et la création à titre de régularisation de son tracé d'usage actuel.

Pour la conduite de l'enquête, le maire de Crayssac a désigné Monsieur Robert MARTEL, officier de l'armée de terre à la retraite, comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Crayssac du vendredi 20 novembre 2020, à partir de 9H00 jusqu'au lundi 7 décembre 2020 inclus, 20H00.

- Pour la durée de l'enquête, le dossier est consultable :
- à la mairie de Crayssac, aux jours et horaires habituels d'ouverture :
 - Lundi : de 14H00 à 18H30,
 - Mardi, Jeudi et vendredi : de 8H00 à 12H00,
 - sur le site internet de la mairie : communedecrayssac.fr

Le public pourra formuler ses observations et propositions au commissaire enquêteur :

- sur le registre d'enquête publique déposé en mairie de Crayssac,
- par courriel transmis à l'adresse électronique suivante : commissaire.enqueteur-46@hotmail.com
- par voie postale, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Crayssac, 1192 route de Caillac, 46150 Crayssac.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public :

- **le vendredi 20 novembre, de 9H00 à 12H00,**
- **le lundi 7 décembre de 17H00 à 20H00.**

Compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID-19, il est recommandé, afin d'assurer la protection sanitaire du commissaire enquêteur, du personnel gestionnaire des lieux d'enquête et du public, de respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Lors des permanences mentionnées supra, strictement pendant les horaires indiqués, le commissaire enquêteur pourra être contacté au numéro de téléphone suivant : 07 81 02 80 81, afin de recevoir les observations du public ou de convenir d'un horaire de rendez-vous téléphonique approprié.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Crayssac, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Fait à Crayssac, le 26 octobre 2020
Le maire de Crayssac
Christian CAZABONNE

